



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats emploi solidarite

Question écrite n° 51149

Texte de la question

M. Hubert Grimault appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions qui régissent le fonctionnement et l'emploi des contrats emploi solidarite. Il lui expose en particulier la situation des femmes et hommes ages de cinquante a soixante ans qui ne peuvent voir leur contrat renouvele sans etre inscrits a nouveau dix-huit mois au chomage. Cette situation engendre de nombreuses difficultes qui peuvent meme parfois se rapporter a de veritables drames personnels, car ces personnes ne possedent plus aucune ressource. Ne serait-il donc pas possible d'assouplir les conditions reglementaires pour cette categorie de personnes qui, par ce type de travail, notamment dans les etablissements scolaires, maintiennent non seulement un sens a leur vie par cette utilite sociale, mais disposent egalement de revenus reguliers meme si leur montant est des plus faible ?

Données clés

Auteur : [M. Grimault Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51149

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2029